

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires

Herausgeber: Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

Band: 11 (1907)

Erratum: Corrigenda

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Corrigenda.

S. 112 Anm. 1 gehört zu Fig. 15 auf S. 111.

„ *Z. 15 v. o. setze hinter Cur¹⁾.*

„ *Z. 2 v. u. setze statt²⁾ ein¹⁾.*

„ *Z. 6 u. 1 v. u. setze statt³⁾ ein²⁾.*

S. 117 setze die Fussnote: ¹⁾ Vgl. ZEMP Fig. 21 und 23.

P. 148, l. 5, fermez les guillemets après dont et rouvrez-les avant on; l. 6, supprimez-les après trouve.

P. 150, l. 43, au lieu de ilté, lisez lité.

P. 153, l. 17, au lieu de bevitorio, lisez bevitoio.

Ib., n. 1, au lieu de Pâturage au dessus de Collonges, lisez Lieu dit de la commune de Collonges.

P. 154, l. 13, mettez un point avant Tzouatzo.

Ib., l. 34, lisez chemin de fer.

Ib., n. 3, au lieu de p. 8, lisez p. 148.

P. 158, second alinéa, l. 4, lisez Corin (Curius), Olon (Aulus).

Ib., l. 8, au lieu de p. 3, lisez p. 146.

Ib., n. 4, mettez une virgule après (art. Ollon).

P. 159, l. 28, au lieu de p. 11, lisez p. 149.

Ib., n. 2, au lieu de p. 30, lisez p. 160.

P. 160, l. 26, mettez l'appel de la n. 5 après la parenthèse.

Ib., n. 3, au lieu de p. 29, lisez p. 159.*

Ib., n. 5, au lieu de p. 22, lisez p. 155.

P. 161, l. 9, mettez une virgule après (art. Allaman).

Le compte rendu de l'Essai de toponymie de M. H. Jaccard ayant été mis en pages et tiré à l'insu et contre le gré de l'auteur et du directeur français des Archives ceux-ci déclinent toute responsabilité pour les fautes corrigées ci-dessus, sauf celles de la p. 153.

S. 256 Z. 2 v. o. l. -Kalenden.

S. 262 Z. 7 v. u. l. H. Schweizer.

S. 266 Z. 19 v. o. tilge das Komma hinter Pulsabant.